



# Autrement Solidaires LCL Nord-Ouest



Syndicat majoritaire dans le Nord-Ouest

novembre 2023

Parce que la solidarité n'est plus une option

## CSE du 17 novembre 2023

« Notre Nord Pas de Calais subit actuellement des inondations considérables. A ce jour, l'état de catastrophe naturelle vient d'être reconnu dans plus de 240 communes. Le collectif Autrement Solidaires LCL Nord-Ouest manifeste toute sa sympathie à l'égard des salariés LCL impactés par ce phénomène climatique. Tous vos élus et militants Autrement Solidaires restent à votre disposition. »

ASmicalement. Gilles Bacquet

### Avis de vos élus AS sur la rénovation de l'agence 6500 Le Havre Hôtel de ville



Cette rénovation vise à regrouper tous les acteurs LCL du site sur un seul et même niveau (agence, pôle Pro, Banque Privée, interfimo, entreprise, angle neuf) dans des locaux modernes et propres. Mais vos élus AS restent sceptiques sur les conditions de travail qui en découleront. En effet, au regard du rapport nombre de salariés/nombre de salons confidentiels à venir, il y aura un déficit de bureaux. Comment les salariés pourront dans ces conditions atteindre leurs objectifs de rendez-vous avec si peu de salon ?

Vos élus AS regrettent que LCL n'ait pas privilégié l'idée de solutions alternatives qu'ils proposaient. Par exemple, la délocalisation de certains salariés à l'étage de l'agence de Gambetta, ce qui aurait été judicieux. LCL décide d'amalgamer les salons de la banque privée au reste de l'agence, ce que nous redoutions. Nul doute que l'image premium, pour nos clients, s'en trouvera détériorée.

Vos élus AS ont pris note de l'engagement de la Direction de ne laisser aucun collaborateur de l'accueil isolé pendant la phase 1 des travaux. Autrement Solidaires tenait à cette attention particulière.

Pour finir, l'agence de Le Havre Hôtel de Ville avait grandement besoin d'être refaite et modernisée. Les salariés l'attendaient. La clientèle aussi. Vos élus Autrement Solidaires ont donc donné un avis favorable.

Ps : n'oubliez pas de demander vos primes travaux (si vous ne connaissez pas demandez nous.)

### Rénovation de l'agence de Ribecourt : enfin !!!

Après plusieurs reports, la Direction nous a présenté le projet de la future agence de Ribecourt. Sachez que vos élus ont un délai réglementaire incompressible de 1 mois pour rendre un avis sur les dossiers de travaux présentés en CSE. La Direction répondra donc à nos questions en CSSCT du 05 décembre, notamment en termes d'organisation et de gestion des valeurs pendant les travaux, d'effectifs à la réouverture, d'agencement, d'information clients, nombre de transferts de clients de l'agence de Roye, etc... Vos élus seront consultés lors du CSE de janvier 2024.



**Vos élus cadres :** Gilles BACQUET 06 78 47 48 04, Franck LECOMTE 06 80 50 77 55, Maryse DECOURCELLE 06 81 33 24 63, Sylvie FOUYE 06 62 76 19 67. **Vos élus techniciens :** Frédéric BUREAU 06 85 03 98 31, Cyril ROUSSEAU 06 89 30 16 91, Valérie MALHERBE 06 79 87 54 96, Sylvie MOLLET 06 45 59 43 05, Julien BARISAUX, Mathieu LEVARAY 06 17 15 69 39, Tassadit BELHADI 06 95 19 57 35, Christelle CHAVEGRAND 06 64 12 31 85, Virginie Delerive 06 80 45 10 71. Mina El Uasti 06 15 65 10 51

**Votre Représentant Syndical AS au CSE :** Alain RAGUES

**Mail :** [autrement.solidaires.nordouest@asno.fr](mailto:autrement.solidaires.nordouest@asno.fr)



## Relocalisation de l'agence Amiens les Halles : mieux vaut tard que jamais.



La Direction nous a présenté le projet de relocalisation de l'agence d'Amiens les halles qui deviendra un mono site renommé « Amiens-Sud ». **Faut-il rappeler que ce projet doit voir le jour depuis mai 2019.** L'agence sera relocalisée dans un nouveau quartier en fort développement, proche de l'université. L'effectif sera composé de : 1 DA, 1 CC privé, 2 CC MHG. La Direction répondra donc à nos questions en CSSCT du 05 décembre.

Vos élus AS attendent notamment des précisions en ce qui concerne l'agencement, l'information donnée aux clients, etc... Vos élus seront consultés lors du CSE de janvier 2024.

## Vos élus interpellent la Direction sur le nombre de poste vacants



Bien sûr, on dirait que LCL est en période noire dans le sens des départs. 25% des nouveaux embauchés quittent l'entreprise avant la fin de leur période d'essai ! Nos best performers quittent le navire. En revanche, dans le sens des arrivées, c'est morne plaine. LCL rencontre toutes les difficultés à recruter et surtout à bien recruter (même pour des postes de manager !). Certains postes ne sont plus couverts. Le bouche à oreille fait mal.

Le résultat est que bon nombre de managers composent avec des effectifs incomplets. Il n'est pas une semaine sans que vos élus reçoivent des mails de la direction les informant de fermetures provisoires d'agences pour manque d'effectifs. AS s'étonne d'ailleurs que LCL sache mobiliser ses états-majors pour renforcer les agences uniquement lors d'appels à la grève...

Notre Direction de Réseau ne donne aucune information précise sur les postes vacants, sur le nombre de poste à découvert qui disparaissent définitivement et alourdissent la charge de travail des salariés impactés. La seule information obtenue est le nombre de recrutement en cours au 13 novembre (28 comprenant LCL Mon contact).

## Arrêt maladie de plus de 90 jours : AS alerte la Ddr sur certaines « pratiques »

Pour commencer, la Direction nous a informé que les RDI ne géraient pas les personnes dans ce cas. LCL, aujourd'hui, laisse ses managers « gérer » ces situations. Pour AS, ils ne sont pas formés à cela, ce qui entraîne parfois des « maladroites » lors de ces prises de contact. AS s'étonne de cette information. En effet, certains de nos collègues sont arrêtés pour des burn out et quelques appels sont ressentis comme des nouveaux traumatismes.

Pour AS, si les circonstances et les relations le permettent, il est possible de contacter un salarié en arrêt pour prendre des nouvelles et maintenir le lien avec les collègues.

Notre Ddr s'est dit être sensible à la manière d'aborder les salariés en arrêt de plus de 90 jours et va réfléchir à une procédure à mettre en place. Depuis la loi santé du 2 août 2021, l'employeur doit informer par tout moyen les salariés absents depuis plus de 30 jours de la possibilité de bénéficier d'un rendez-vous de liaison. Si le salarié l'accepte, il revient à l'employeur de l'organiser. Autrement Solidaires invite la DdR à s'appuyer sur cette loi...



Parce que la solidarité n'est plus une option

